Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_145_DEB-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	23	32

Vote
Pour : 32
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2025-145

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, Président

Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

MM : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE CAM Alain, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

Absent(s) ayant donné procuration (9) : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques

Absents: BERNARD Jo

A été nommé secrétaire : COTTEN Daniel

D2025-145 Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Kergorvo 2 : Approbation du Compte Rendu Annuel d'Activités 2024 (CRAC) de la sembreizh

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS Technicien référent : Anna BOUVIER

Annexe PoherCo_Kergorvo 2_Avt 6_Prolong concession def
OP300FI_CRAC_2024

Le compte-rendu annuel d'activité de la SemBreizh arrêté au 31 décembre 2024 concerne l'opération d'aménagement de la ZAC de Kergorvo 2 dont la réalisation a été confiée à SemBreizh par avenant de transfert au traité de concession d'aménagement le 16 mars 2023 suite à la dissolution volontaire anticipée de la SAFI et sa mise en liquidation.
Il est établi conformément à l'article L.300-5 du code de l'Urbanisme avec pour objet de présenter à Poher Communauté une description de l'avancement de l'opération sur les plans administratifs, techniques et financiers.
Les documents écrits et financiers sont joints à la présente note.
Le bilan financier prévisionnel global de l'opération passe de 5 421 892 € HT (CRAC 2023) à 4 403 892 € HT (CRAC 2024).
Le poste « participation d'équilibre » demeure identique depuis 2022 et s'élève à 259 479 € HT

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_145_DEB-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuvent le CRAC 2024 de la ZAC de Kergorvo 2, arrêté des comptes au 31/12/20234 et notamment :**
  - **Le montant global d'opération équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 4 403 892 € HT,**
  - **Les montants de dépenses et recettes arrêtées au 31 décembre 2024,**
  - **Les prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2024 et années suivantes,**
  - **Le montant de la participation communautaire pour l'année 2024, soit 50 000 €.**

- **Autorisent le Président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

